

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**L'ACCUMULATEUR TUNSIEN ASSAD
S.A., au capital de 8.000.000 Dinars
Siège social Rue Elfouledh, Z.I. Ben Arous**

Mesdames, mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 27 mai 2009 à 16 h 00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise » sise aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2008
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice.
- 3- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers de la Société mère arrêtés au 31/12/2008 et des opérations spéciales visées à l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.
- 4- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers consolidés du groupe arrêtés au 31/12/2008.
- 5- Quitus à donner aux administrateurs
- 6- Affectation des résultats
- 7- Fixation des jetons de présence
- 8- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation, au siège social de la société dans le délai légal.

P/ le Conseil d'Administration

إستدعاء للجلسة العامة العادية

البطارية التونسية أسد

ش.خ.إ.، رأس مالها 8.000.000 دينار
مقرها الإجتماعي بنهج الفولاذ المنطقة الصناعية بين عروس

السيدات و الأنسات و السادة المساهمون في راس مال شركة البطارية التونسية أسد مدعوون لحضور فعاليات الجلسة العامة العادية للشركة التي ستعقد يوم الأربعاء 27 ماي 2009 على الساعة الرابعة مساء (16س) بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات "دار المؤسسة" الكائنة بصفاف البحيرة بتونس للنظر و التداول حول المسائل المدرجة بجدول الأعمال الآتي :

- 1- قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المحاسبية 2008
- 2- قراءة التقريرين العام و الخاص لمراقب الحسابات لنفس السنة المحاسبية
- 3- المصادقة، عند الإمكان، على القوائم المالية للشركة الأم الموقوفة إلى حدود 2008/12/31 و كذلك على العمليات الخاصة بموضوع الفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية
- 4- المصادقة، عند الإمكان، على القوائم المالية المجمعة لتجمع شركات أسد موقوفة إلى حدود 2008/12/31
- 5- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة
- 6- تخصيص النتائج
- 7- تحديد منحة الحضور
- 8 - مسائل مختلفة.

جميع الوثائق اللازمة موضوعة على ذمة المساهمين للإطلاع عليها بالمقر الإجتماعي للشركة في الأجل القانوني .

عن مجلس الإدارة

TEXTE DU PROJET DES RESOLUTIONS
AGO DU 27 MAI 2009 A 16 HEURES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 Décembre 2008 dégagant un bénéfice net de 5.257.903,124 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations spéciales signalées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2008 faisant ressortir un résultat bénéficiaire du groupe consolidé s'élevant à 7.342.315,591 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2008.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2008 s'élevant à 5.257.903,124 Dinars comme suit :

BENEFICE NET	5 257 903,124
-Réserve légale 5% (Solde)	0,000
-Réserve pour réinvestissement exonéré	1 400 000,000
PREMIER RELIQUAT	3 857 903,124
- Reprise des reports à nouveaux antérieurs.....	4 310 897,833

BENEFICE DISPONIBLE	8 168 800,957
- Intérêts statutaires (6% du capital de 8.000.000)...	480 000,000
DEUXIEME RELIQUAT	7 688 800,957
- Super dividendes (0,290D par action 8.000.000)	2 320 000,000
- Report à nouveau 2008	5 368 800,957

Ainsi, les dividendes sont fixés à 0,350 Dinar par action d'une valeur nominale de Un dinar. Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 10 Juin 2008.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent mille dinars (100.000,000D) au titre de l'exercice 2007.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....